

Demain, J'ACCUEILLE MON APPRENTI

Voici un guide pour favoriser une intégration rapide de l'apprenti et lui permettre de :

- se sentir accueilli
- se situer dans l'entreprise
- se sentir en confiance
- savoir ce que l'on attend de lui

L'accueil doit aussi rassurer le futur apprenti qui sort du statut scolaire en lui donnant les outils de compréhension et les codes du monde du travail.



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

PRÉPARER L'ACCUEIL DE SON APPRENTI

Le premier jour de travail est un moment important tant pour l'entreprise que pour l'apprenti, c'est la fondation d'une relation de travail qui s'installera dans la durée.



Les incontournables :

- Prévoyez son arrivée dans votre emploi du temps
- Informez-vous sur l'apprenti : son contrat, sa formation, sa taille (pour prévoir les EPI adaptés)...
- Préparez la présentation de l'entreprise (livret d'accueil, plaquette organigramme, historique...)
- Prévenez de son arrivée ses collègues de travail et précisez le poste et la formation suivie par l'apprenti...
- Préparez l'emploi du temps de son premier jour, sa première semaine...
- Assurez-vous qu'il aura ce qu'il lui faut pour travailler dès son arrivée (tenue, vestiaire, bureau, ordinateur, badge, EPI...)

ACCUEILLIR SON APPRENTI



Les incontournables :

- Prenez le temps de faire connaissance :
 - Présentez-vous
 - Présentez l'entreprise : l'équipe, l'organisation, ses activités...
 - Demandez-lui de se présenter et d'évoquer ses centres d'intérêts, ses contraintes ...
 - Si ce n'est pas vous, présentez lui son Maître d'Apprentissage
- Définissez avec lui ses missions et son rôle dans l'entreprise
- Donnez-lui son planning et assurez-vous qu'il sache où aller manger
- Présentez clairement vos exigences (tenue, ponctualité...) N'hésitez pas à parler de ce que vous ne tolérez pas
- Visitez ensemble les locaux et présentez-lui ses collègues
- Programmez un créneau avec lui pour faire un point en fin de journée ou en fin de semaine
- Exposez-lui les règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise

Vous pouvez bénéficier d'une formation au tutorat, renseignez-vous !

Tel. : 02 43 91 49 70

www.ccifformation53.fr